

# FORMATION ET CONSEILS AUX ASSOCIATIONS

Le service Vie associative de la Ville de Martigues accompagne, dans leurs démarches, les bénévoles, les adhérents, les dirigeants associatifs et les porteurs de projets ou toutes autres personnes désireuses de mieux comprendre la vie associative.

Des consultants, spécialistes du monde associatif répondront aux questionnements de chacun.

## RENDEZ-VOUS CONSEILS

### Ces rendez-vous concernent :

- La création et le développement de l'association par des réponses d'ordre administratif, juridique, fiscal et social.
- La gestion, le montage et l'évaluation de projets.
- La comptabilité et les budgets prévisionnels.

### Dates :

- Le jeudi 14 mars de 9h à 12h
- Le jeudi 13 juin de 9h à 12h
- Le jeudi 10 octobre de 9h à 12h
- Le jeudi 28 novembre de 9h à 12h

Prenez rendez-vous par téléphone ou par mail car ces entretiens (de 30 à 45 minutes), nécessitent pour y répondre, toute l'attention et la confidentialité convenues.

## ATELIERS PRATIQUES

Pour échanger sur nos savoirs faire, nos expériences et mettre en application les documents, les modèles ou les outils proposés durant les formations (demande de subvention, dossier de manifestation exceptionnelle, ou différents Cerfa), ou pour toutes autres préoccupations du moment, venez participer à ces ateliers.

- Jeudi matin (les dates seront définies ultérieurement).

## IMPORTANT

**Le nombre de participants est limité  
INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT**

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Présentation aux associations (dirigeants, bénévoles, adhérents), aux salariés et aux porteurs de projet ou toutes autres personnes désireuses de mieux comprendre la vie associative et ses enjeux.

**26 février | 18h**

## LE CADRE JURIDIQUE DES ASSOCIATIONS

Que dit la loi 1901 ? Quelles réglementations doit-on appliquer ? L'association peut-elle exercer toutes les activités ? Compagnie, collectif, groupement, fondation, quelles sont les différences ? Que doivent préciser les statuts ? Répartition des fonctions et modalités de prise de décision en collectif, quels sont les risques de blocage et comment y remédier ? Cette formation, illustrée de cas pratiques, dresse un panorama des règles.

**12 mars | 9h - 12h et 14h - 17h (2x3h)**

## COMMENT ORGANISER UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LES RÈGLES DE L'ART ?

Savez-vous combien de types d'assemblées générales sont possibles ? Chacune a un rôle différent avec des objectifs différents. Comment faire les convocations, sur quels supports ? Quelles sont les obligations avant, pendant et après une assemblée générale ? Quelles conditions sont nécessaires pour éviter que les décisions ne soient remises en cause, voire annulées ?

**19 mars | 17h30 (3h)**

## QUELLES SONT LES FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'UNE ASSOCIATION ?

Connaissez-vous les responsabilités et les fonctions du président et du secrétaire de votre association ? Sont-elles écrites ? Comment sont-ils élus ? Pour quelle durée ? Peuvent-ils démissionner ? Quand ? Comment ? Peuvent-ils être démis de leurs fonctions ?

**26 mars | 17h30 (3h)**

## APPRENDRE À COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS LOCAUX

Rédiger un communiqué, un dossier de presse, tenir une conférence de presse, mettre à jour son carnet d'adresses.

**28 mars | 17h30 (3h)**

## MESURES ET DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

L'emploi dans le secteur associatif constitue un enjeu fort de cohésion sociale et, souvent, de vitalité des territoires. Les associations, comme

tous les employeurs, bénéficient, sous certaines conditions, d'aides à l'embauche de nouveaux salariés ou au maintien à l'emploi.

Cette formation présente les outils qui peuvent être mobilisés par les associations, pour recruter ou pour identifier les appuis à la consolidation des salariés en poste.

**2 avril | 17h30 (3h)**

## LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DES ASSOCIATIONS ET DE LEURS DIRIGEANTS

Être en association n'exonère pas de toute responsabilité. Les dirigeants peuvent même être inquiétés, au civil comme au pénal. Quels sont les risques et les sanctions ? Que couvrent les assurances et leurs contrats ? Cette formation permet, à l'aide de cas pratiques, de comprendre et de maîtriser les différents types de responsabilités et les méthodes de prévention des risques liés aux activités et au fonctionnement d'une association.

**4 avril | 9h - 12h et 14h - 17h (2x3h)**

## QUELLES SONT LES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DU TRÉSORIER D'UNE ASSOCIATION ?

Définition des responsabilités et des fonctions du trésorier. Peut-il déléguer la comptabilité de l'association ? Quels sont les outils comptables et de gestion qu'il doit connaître et utiliser ? Comment élaborer le rapport financier à présenter à l'assemblée générale ?

**14 mai | 17h30 (3h)**

## DROIT À L'IMAGE, DROITS D'AUTEUR ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Quels sont les risques de publier des photos sur le site de l'association ou d'utiliser la reproduction d'un tableau pour une affiche ? Quand demander des autorisations et comment les rédiger ? Comment se mettre en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ?

Cette formation aborde par la théorie et la pratique l'ensemble des obligations relatives au respect de la vie privée à l'heure d'internet.

**23 mai | 9h - 12h et 14h - 17h (2x3h)**

## COMMENT UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Pour une association, les réseaux sociaux permettent de présenter son activité, de partager de l'information, développer ses contacts, mobiliser de nouveaux collaborateurs, trouver de nouveaux adhérents et partenaires. Cette formation permet de connaître et de choisir les réseaux sociaux adaptés aux activités de l'association et d'optimiser le temps passé sur les réseaux sociaux.

**28 mai | 17h30 (3h)**

## FAVORISER LA COMMUNICATION ET RENFORCER LE DYNAMISME DE L'ÉQUIPE

Comment favoriser la communication et optimiser le dynamisme associatif ? Comment établir des relations harmonieuses ? Comment animer une réunion et faciliter les échanges ? Comprendre les règles de la communication, prendre conscience de l'importance du langage non verbal, utiliser des outils adaptés pour faire passer des messages clairs, formuler des demandes, exprimer des désaccords et faire face au conflit.

**4, 6, 11 et 20 juin | 17h30 (4x3h)**

## COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

### LES FONDAMENTAUX - NIVEAU I

À l'égard des membres, des partenaires financiers, des organismes fiscaux et sociaux, tenir une comptabilité est aujourd'hui indispensable. La comptabilité a pour objectif essentiel d'établir chaque année deux documents de synthèse : le bilan et le compte de résultat. Un exemplaire du plan comptable des associations et des exemples vous permettront d'acquérir les outils fondamentaux.

**13 et 18 juin | 17h30 (2x3h)**

### AUTODIAGNOSTIC DE CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS STATUTAIRES ET LÉGALES EN VIGUEUR

Les associations rencontrent un certain nombre de difficultés dans leur environnement souvent dues à un défaut de connaissances de la gestion associative ainsi que des obligations légales en vigueur. Après vérification de sa conformité, l'association sera en mesure d'élaborer un plan de travail pour se mettre en conformité.

(Exceptionnellement, ce module est limité à 5/6 associations, à raison de 1 à 2 personnes par association).

**25 juin et 2 juillet | 17h30 (2x3h)**

### COMPTABILITÉ - NIVEAU II : COMPTE DE RÉSULTAT

Vous avez participé à la formation Comptabilité Niveau I ou vous possédez des connaissances comptables de base. Par un cas pratique d'affectation comptable, vous serez en mesure d'établir à la fin de l'exercice comptable de l'association, un compte de résultat en conformité avec le plan comptable des associations.

**3 septembre | 17h30 (3h)**

### COMPTABILITÉ - NIVEAU II : LE BILAN

Vous avez participé à la formation « Comptabilité Niveau II : Compte de résultat ». Par un cas pratique d'affectation comptable, vous serez en mesure d'établir à la fin de l'exercice comptable de l'association, un bilan en conformité avec le plan comptable des associations.

**5 septembre | 17h30 (3h)**

## VALORISER LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

À l'heure où les associations cherchent des moyens pour financer leurs activités, les contributions en biens, en temps ou en toute autre forme, peuvent constituer une alternative. Quel est l'intérêt à le faire ? Comment les évaluer ? Comment les intégrer dans le budget et dans la comptabilité de l'association ?

**10 septembre | 17h30 (3h)**

## COMMENT ÉLABORER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ?

En fonction des différents types de subventions et de financeurs, comment élaborer une demande de subvention ? Comment assurer son suivi ?

**12 et 17 septembre | 17h30 (2x3h)**

## RECHERCHER DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour assurer et développer ses activités, une association doit trouver des ressources. Quelles sont les ressources possibles ? Comment y accéder ? Quelles en sont les conditions ? Pour pérenniser l'association et ses projets, il faut connaître ces différentes ressources financières, internes, externes privées et publiques.

**1<sup>er</sup> octobre | 17h30 (3h)**

## COMMENT RÉPONDRE À UN APPEL À PROJET ?

Aujourd'hui, les associations diversifient leurs ressources financières. Les appels à projets sont une des réponses possible, non négligeable, proposée par les fondations ou autres partenaires financiers, mais la rédaction du dossier est un exercice complexe qui nécessite de tenir compte de l'ensemble des critères demandés. Cette formation se propose de vous apporter les éléments essentiels à la présentation d'un dossier de candidature complet et pertinent.

**8 octobre | 17h30 (3h)**

## LA FISCALITÉ

Activités lucratives ou non, gestion intéressée ou désintéressée, chiffre d'affaires, excédent, concurrence et relations avec les entreprises, quelles sont les conditions pour qu'une association soit exonérée d'impôts ? Peut-elle bénéficier de réductions ou d'exonérations particulières ou y échapper en aménageant l'activité ? Cette formation aborde les principes et les étapes de l'analyse fiscale propres aux associations et permet d'envisager les choix à prendre.

**12 octobre | 9h (4h)**

## LE MÉCÉNAT

Prérequis : avoir suivi le module « Fiscalité ».

À la recherche de financement, les associations envisagent le mécénat comme une solution avantageuse. Il permet aux donateurs de bénéficier d'un crédit d'impôt. Mais ceci n'est possible qu'à certaines conditions très strictement interprétées par l'administration

fiscale. Cette formation permet de connaître les principes encadrant l'éligibilité des associations au mécénat, les procédures en relation avec l'administration fiscale et ses réponses pratiques (rescrit).

**17 octobre | 17h30 (3h)**

## ORGANISER DES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES : QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Quelles sont les démarches, les assurances et les autorisations administratives obligatoires ? Quelles sont les autorisations nécessaires pour la vente de produits alimentaires ou d'alcool pendant une manifestation, à qui s'adresser ? Quelles déclarations à faire après la manifestation ?

**7 novembre | 17h30 (3h)**

## RESPONSABILITÉ D'UNE ASSOCIATION EMPLOYEUR

En termes d'obligations légales, une association est soumise aux mêmes droits et obligations qu'une entreprise. Quels sont-ils ? Quels sont les organismes chargés de percevoir les cotisations ? Comment élaborer un contrat de travail, quel est le vrai coût d'un poste salarié ? Quels sont les registres et les affichages obligatoires ?

**14 novembre | 17h30 (3h)**

## DURÉE OBLIGATOIRE DES DOCUMENTS ET REGISTRES

Les archives d'une association sont l'ensemble des documents produits ou reçus dans l'exercice de son activité. Les responsables d'une association doivent connaître les délais de conservation car à tout moment l'association peut être amenée à les présenter lors d'une réclamation ou d'un contrôle de l'administration. Par ailleurs, ces documents doivent être transmis dès que le changement d'administrateurs a lieu.

**19 novembre | 17h30 (3h)**

## INITIATION ET MÉDIATION NUMÉRIQUE

En partenariat avec le service des Espaces Publics Numériques à la Maison de la formation et de la jeunesse

### Télécharger et utiliser Libre Office

Découvrez les différents logiciels et leurs utilisations possibles : Logiciel multimédia (pour exposés, conférence, AG) ; graphique (pour flyers, affiches) ; traitement de texte (pour courriers, documents) ; tableur (pour gestion simple de comptes, données).

**11 et 18 mars | 17h - 19h (2x2h)**

### Gérer un budget grâce aux outils numériques et mettre en place un financement participatif

Les finances ! Indispensables pour toutes vos actions. Découvrez comment le numérique peut faciliter certaines opérations (en utilisant notamment un tableur). Optimisez vos sources de financement propre à l'aide d'Internet. Utiliser les plateformes de crowdfunding pour vos projets.

**13 et 20 mai | 17h - 19h (2x2h)**

### Utiliser les outils et les services en ligne pour votre association

Remplir un formulaire Cerfa en ligne (Cerfa, demande de subvention, etc.), nécessite de savoir conserver le document, le transmettre, ajouter des pièces jointes, signer en ligne ou bien l'imprimer.

**17 et 24 juin | 17h - 19h (2x2h)**

### Les réseaux sociaux comme outils de communication

Présentation de quelques réseaux sociaux et de leur intérêt. Démarrer la création d'une page de l'association et découvrir les fonctionnalités.

**9 et 16 septembre | 17h - 19h (2x2h)**

### Gérer et partager des documents et photos

Différents thèmes sont susceptibles d'être abordés : classement, format PDF, notion de remplissage PDF, compression et archivage ; partage par mails, clouds et hébergeurs, outils libres.

**18 et 25 novembre | 17h - 19h (2x2h)**

### Service Vie Associative

Tél. 04 42 10 82 99  
vie-associative@ville-martigues.fr  
Préinscription en ligne : [www.ville-martigues.fr](http://www.ville-martigues.fr)  
(dans l'onglet Des services à mon service / Associations)

**Financées par la Ville, les formations se déroulent à la**  
Maison de la Vie Associative  
Quai Lucien Toulmond - Quartier de L'Île - 13500 Martigues

# libre, depuis 1901 !

Formation des  
associations  
**2019**

ensemble,  
toujours la pêche !



Crédit Photos : Planipictura

Pour développer vos connaissances  
et vos compétences !

Sur inscription

[www.ville-martigues.fr](http://www.ville-martigues.fr)

 Ville de Martigues - Officiel

